

Compte-rendu du Comité Directeur UFOLEP Du jeudi 9 janvier 2020

Présents : MM. L. Dameron, A. Venel, P. Deon, J-C Bezot, R. Bougé, M. et M-C Cellier, A. Geoffroy.

Excusés : F. Beaurain (Ligue de l'Enseignement), G. Balourdet.

Assiste : M. Mayenga (Délégué Départemental)

Ouverture de la séance à 18h45

1. Approbation PV du 12/12/2019.

Sans observation, approuvé à l'unanimité.

2. Préparation de l'AG 2020

Aura lieu le 20 mars 2020 à la Maison des Associations.

Préparation :

Appel à candidatures pour les différentes instances et représentations (Comité Directeur, Commissions, Nationale, Régionale)

Faire le rapport d'activités 2019 (Mervyn).

Associations à récompenser : proposition de la " Diane Sport Arc" de Bar s/ Aube.

Alain propose de porter le nombre de voix sur le bulletin de vote de chaque association. Avis favorable du CD.

3. Point sur les activités.

- Formation BPJEPS conjointement par l'UFOLEP et l'USEP les lundis et jeudis à St Julien.

Devis de 3432€ (part UFOLEP) pour 8 interventions (44 heures).

8 stagiaires

Une 2ème formation aura lieu à partir de la fin janvier jusqu'au 9 avril.

- Le Tir à l'arc de Bar/Aube participe au championnat 51.

avec utilisation d'un logiciel complexe pour laquelle une formation par une personne du National est nécessaire. Le CD propose de rembourser le déplacement du formateur.

4. Questions diverses

- Départemental de gym à Nogent s/ Seine les 1 et 2 février 2020 prochains.

Présence de Marcel et de Mervyn.

L'Espérance Gym de Nogent demande une aide financière pour l'achat de 45 coupes d'un montant de 238,20€.

A titre exceptionnel, en l'absence de demande de participation pour les secours, une aide de 200€ lui sera accordée.

- Tournoi futsal.

Les frais pour l'achat des coupes (6), ballons, (3), collations, seront pris en charge par l'UFOLEP.

- Mail reçu de l'UFOLEP Bourgogne Franche-Comté.

Une réunion moto sectorisée aura lieu à Dijon le 24 janvier. Marcel y assistera.

- Il demande (Marcel) concernant l'assurance, ce que signifie le sigle RC assorti d'un montant de 6,98€.

Réponse Mervyn : Responsabilité Civile pour ceux assurés à l'APAC.

- Le nouveau site est en ligne.

Observations faites (Jean-Claude)

Dans nos instances, n'y figure pas la Commission d'Appel

Règlement (art 62) : Supprimer le 2^{ème} paragraphe non retenu suite à la décision du CD le 03 octobre dernier

- Echanges concernant la remise des récompenses, suite à intervention de Renaud qui aurait souhaité une remise groupée pour toutes les activités.

Pas souhaité compte tenu des fins de championnats selon les sports concernés.

En conséquence, pour le foot, remise à la réunion de rentrée en septembre et pour les autres aux dates les plus appropriées.

- Fair play foot. Pour la détermination des équipes à récompenser, Alain propose en plus des cartons rouges éliminatoires, de prendre en compte l'avis des arbitres et non des clubs (trop peu de réponses).

Prochaine réunion du CD le jeudi 13 février à 18h45

Séance levée à 20h40